

Comment inscrire votre enfant au restaurant scolaire ?

L'inscription est obligatoire et doit être renouvelée chaque année scolaire.

Vous devez vous présenter à :

SCOLAREST
Cuisine maternelle
Square Marcel Pagnol
83870 SIGNES
(Tél : 04.94.90.83.12)

Conditions d'admission des enfants de maternelle :

- père et mère travaillant tous les deux ou parent seul travaillant (fournir vos derniers bulletins de paie **ou** l'attestation de votre employeur **ou**, si vous êtes entrepreneur, l'extrait K-bis de moins de 3 mois),
- enfant utilisant le transport scolaire en raison de l'éloignement du domicile,
- autorisation exceptionnelle de la mairie.

Toutes les factures SCOLAREST doivent être réglées avant de procéder à la réinscription pour l'année suivante.

Facturation

Les repas réservés pour votre enfant vous seront facturés le mois suivant la prise des repas.

Toute absence devra être signalée à SCOLAREST le jour même avant 9h30 pour ne pas être facturée.

Les repas non consommés mais non décommandés dans les délais indiqués vous seront facturés.

Comment payer les repas de votre enfant ?

L'inscription de votre enfant entraîne l'ouverture d'un "compte famille" au nom de la famille par SCOLAREST. A ce compte est associé un code famille unique qui doit être obligatoirement rappelé sur vos correspondances et règlements.

Ce compte permettra d'enregistrer les repas de votre enfant au tarif maternelle 2.76 € ou au tarif primaire 2.81 € et les règlements que vous effectuerez selon les modalités indiquées sur la facture établie mensuellement.

Les versements en espèces sont acceptés uniquement au bureau SCOLAREST situé à la cuisine maternelle, le lundi de 7h30 à 9h30 et de 16h à 17h.

Les chèques bancaires (ou postaux) libellés au nom de Compass Group France sont envoyés à :

SCOLAREST
Square Marcel Pagnol
83870 SIGNES

ou déposés dans la boîte aux lettres de la porte de la cuisine maternelle.

Retards et défauts de paiement

En cas de retard dans l'acquittement par la famille de ses factures, SCOLAREST procède à une première relance simple au bout de 7 jours.

Si dans les 7 jours suivants, le règlement n'est pas effectué, une relance par lettre recommandée, avec frais à la charge de la famille, sera adressée.

Si ces relances ne sont pas suivies d'effet dans les délais, SCOLAREST procédera au recouvrement par voie contentieuse.

Pour les familles rencontrant des difficultés financières, il leur est demandé de prendre contact avec le C. C. A. S. de la ville dès réception de la 1ère facture SCOLAREST, ceci afin d'éviter le recours à une procédure contentieuse.

Qui est Scolarest ?

Enseigne de Compass Group, leader mondial de la restauration collective, SCOLAREST, spécialisée dans le secteur de l'enseignement et des collectivités territoriales, sert près de 400 000 repas par jour dans environ 530 restaurants.

C'est la société de restauration que la Ville a choisie, à l'issue d'un avis d'appel public à la concurrence, afin d'assurer la restauration collective.

Compass Group est présent dans toutes les régions de France et intervient sous les enseignes EUREST (entreprises et administrations), MEDIREST (santé, seniors et médicosocial) et SCOLAREST (enseignement), et bénéficie de plus de 40 ans d'expérience.

Pour en savoir plus : www.scolarest.fr

N'hésitez pas à contacter

SCOLAREST
Square Marcel Pagnol
83870 SIGNES
Tél. : 04.94.90.83.12



VILLE DE SIGNES

RESTAURATION SCOLAIRE

(écoles maternelles et élémentaires)

*Comment inscrire votre enfant
au restaurant scolaire ?*

Facturation

*Comment payer les repas
de votre enfant ?*

Retards et défauts de paiement

Un petit document bien utile à lire et à conserver...

MANGER

APPRENDRE

VIVRE

Scolarest